

Anne Camus Réunion de présentation de la charte de développement du Pays de Vannes

09 novembre 2012

La Région accompagne les territoires bretons et le pays de Vannes

Une des particularités de la Région est d'être intégralement couverte en pays, échelle qui lui permet de mettre en œuvre de nombreuses politiques : Maisons de la formation professionnelle, Conseils en énergie partagée, politique territoriale, écoute des jeunes sur leur santé (PAEJ)....

Le Pays est une interface entre les élus locaux et la région, c'est un territoire géographiquement pertinent, un bassin de vie, il joue dans un souci de développement durable une fonction de coopération et de solidarité, notamment entre territoires ruraux, urbains et périurbains.

Sur le seul pays de Vannes, le contrat Région a bénéficié d'une **enveloppe globale, entre 2006 et 2012, de plus de 10 millions d'€**, à la fois pour les projets structurants, les projets « au fil de l'eau », les projets numériques, et l'ingénierie du Pays permettant le suivi du dispositif global.

Pour info : Les deux îles faisant partie du Pays de Vannes ont également bénéficié de subventions au titre du contrat Région / Association des îles du Ponant :

- 80 000 € pour l'île d'Arz la réalisation d'un hangar à vocation agricole et des logements sociaux,
- 148 065 € pour l'île aux Moines pour l'aménagement de la place du marché et pour la réalisation d'une zone d'activités à haute qualité environnementale (HQE).

Mais l'intervention régionale sur le pays de vannes dépasse sa politique territoriale ; la région a en effet financé plus largement, **depuis 2006, 3 714 projets sur le territoire pour un montant global de plus de 173 millions d'€** (lycées, TER...)E

Enfin, une dotation a été attribuée aux **conseils de développement**, indépendamment des contrats Région / Pays, pour des études ou actions de formation. A ce titre, le conseil de développement du Pays de Vannes a bénéficié de 18 251 € pour la réalisation de l'étude sur la santé en 2007/2008, et de 20 000 € en 2009/2012 pour des journées d'autoformation **et la révision de la charte de développement. Soit + de 38 millions d'€ entre 2006 et 2012.**

Tout comme le pays qui révise sa charte, la région a éprouvé la nécessité, de réfléchir et de repenser ses enjeux de développement

⇒ Lors de sa session de juin, le Conseil régional a donc initié une grande réflexion avec l'ensemble des acteurs bretons sur l'avenir de la Bretagne à l'horizon 2030. La démarche a été lancée cet automne. Deux questionnaires « **BRETAGNE 2030** » sont en cours et ont été adressés aux pays et Conseils de développement : l'un sur les mutations, l'autre sur la méthode. Les réponses sont attendues pour fin novembre. **Ils sont en ligne sur le site bretagne.fr.**

⇒ En parallèle, le Conseil régional élabore un **agenda 21 de 2de génération** dans lequel les territoires bretons seront observés sous l'angle du développement durable (Avec la création d'un index du développement durable et de nouveaux indicateurs de référence dont l'Indice de développement humain (IDH) Bretagne et des pays.)

Nous sommes donc particulièrement intéressés par la démarche initiée sur le pays et restituée lors de cette soirée car le **développement de la Bretagne** passe aussi et surtout par ses territoires qui doivent se saisir des principaux enjeux qui l'impacteront demain. Et sur le pays de Vannes ils sont nombreux : Je ne citerai que quelques projections démographiques à l'horizon 2040 qui nous interpellent déjà :

Une croissance de la population de +41%, supérieure au rythme projeté sur l'ensemble de la Bretagne (+24%). Une forte évolution des 60 ans et plus (+122% contre +76% en Bretagne). Ils représenteraient 37% de la population du pays à l'horizon 2040 (contre 33% en Bretagne).

Et j'insisterai sur la fragilité d'un territoire littoral qui se reconnaît par l'empilement des dispositifs existants - PNR Golfe, ZNIEFF, RAMSAR, SMVM ...-. En 2013, la Région incitera donc aussi au développement de réflexions sur la nécessaire harmonisation des politiques locales et régionales d'aménagement et de planification (SAGE, GIZC, PRSE, PRQA, PCET)

Dans ce but, elle travaille sur un document multi thématique qui sera transmis en février aux acteurs du pays et organisera au 2^{ème} trimestre 2013, des réunions d'échanges pour croiser les réflexions et établir une vision partagée des enjeux de développement sur le pays. **Ceci aura pour objectif de redonner du sens à la stratégie de territoire et de sortir d'une relation qui se réduisait à un simple financement d'actions Région/pays.**

2013 : Vers l'élaboration d'une nouvelle politique territoriale régionale

Cette nouvelle politique se construira au cours de 2013. Si l'ensemble des critères n'est pas encore arrêté, on sait déjà qu'elle se basera sur une péréquation renforcée qui consistera à « donner plus à ceux qui ont moins », entre pays ruraux et pays urbains, pays littoraux et pays de l'intérieur (Rappel : avant 2004 : + on avait de communes dans l'intercommunalité,

plus on avait d'argent, subventions attribuées au nombre d'habitants, **non au projet de territoire**).

Le calendrier général est donc le suivant :

- **1^{er} semestre** : réunion de travail et échanges croisés sur les enjeux de développement de chacun des pays bretons, réflexions sur les grands enjeux d'aménagement du territoire breton (lien urbain/rural)
- **2^{ème} semestre** : réflexion/adoption du nouveau cadre contractuel régional, élaboration des contrats, pour un démarrage de la nouvelle politique territoriale début 2014, simultanément à l'arrivée des nouveaux fonds européens et nationaux.

<p>En 2013, la région appliquera un dispositif de continuité parallèlement à la construction des nouveaux contrats</p>

Il permettra de poursuivre l'accompagnement des territoires et pourrait être présenté à la session du Conseil régional de cette fin d'année. Mais dès à présent, il est possible de dire que :

- Une enveloppe ingénierie sera maintenue pour les pays, **au moins égale au plafond annuel prévu dans le contrat 2006 - 2012**. Pour le pays de Vannes, elle s'élèvera donc à **au moins 82 360 €**. Les Conseils de développement verront également le soutien qui leur était apporté maintenu. Un abondement, à la fois pour le pays et le Conseil de développement est, par ailleurs, envisagé, pour 2013, pour leur permettre de poursuivre la réflexion stratégique.
- tout au long de cette année 2013, une enveloppe sera ouverte pour le financement de projets qui pourraient être examinés au sein d'un comité type comité local.

Les détails de ce dispositif seront transmis aux territoires dès qu'ils auront été validés par les élus régionaux, en fin d'année.